



CONSEIL RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE 2025

Harrison Hot Springs, C.-B.

Du 24 au 26 octobre 2025

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU DIRECTEUR DE LA RÉGION DE L'OUEST D'UNIFOR

Bonjour à toutes les sections locales d'Unifor en Colombie-Britannique,

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil régional de la Colombie-Britannique aura lieu au magnifique hôtel Harrison Hot Springs Resort, du 24 au 26 octobre 2025.

Cette année, le Conseil offrira aux membres d'Unifor de la Colombie-Britannique d'importantes possibilités de se rassembler, de partager leurs expériences et de définir les priorités collectives. Au moyen de conférences, des allocutions de nos dirigeantes et dirigeants et de discussions dirigées par des pairs, les déléguées et délégués prendront part à des communications intéressantes tout en planifiant leurs futures actions!

Les sections locales sont vivement encouragées à soutenir la participation des membres appartenant à des groupes en quête d'équité en choisissant, pour leur délégation, une représentation axée sur l'équité : femmes, travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, communauté LGBTQ, jeunes travailleuses et travailleurs (35 ans et moins).

Nous demandons aux sections locales d'utiliser leur droit d'envoyer des déléguées et délégués spéciaux tel que décrit dans les règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique, afin de garantir une représentation inclusive.

Conformément aux statuts d'Unifor et aux règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique, des élections seront tenues pour pourvoir tous les postes vacants au sein du comité exécutif et des comités permanents.

Toutes les inscriptions des sections locales doivent être faites au moyen de notre système d'inscription en ligne. Les présidentes et présidents des sections locales ont reçu les noms d'utilisateur et les mots de passe pour les inscriptions au Conseil régional de la Colombie-Britannique 2025, mais si vous avez besoin d'aide, envoyez un courriel à registration@unifor.org. L'information concernant le nombre de déléguées et délégués alloué pour chaque section locale sera communiquée dans un courriel distinct.

Nous avons hâte de vous accueillir à Harrison Hot Springs pour une fin de semaine de solidarité, de stratégie et de force.



Leanne Marsh,
présidente du Conseil régional de la
Colombie-Britannique



Gavin McGarrigle, directeur
régional de l'Ouest

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Mercredi 22 octobre

Conférence biennale du PAEF pour la région de la Colombie-Britannique

Jeudi 23 octobre

Réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales de la Colombie-Britannique – 9 h

Vendredi 24 octobre – Plénière principale, jour 1

Ouverture – 9 h

Rapport du directeur régional de l'Ouest

Mises en candidature

Conférencières/conférenciers invités

Rapports des comités permanents

Débat sur les résolutions et recommandations

Samedi 25 octobre – Plénière principale, jour 2

Ouverture – 9 h

Rapport du secrétaire-trésorier du Conseil régional de la Colombie-Britannique

Conférencières/conférenciers

Rapports des comités permanents

Élections

Débat sur les résolutions et recommandations

Réception en soirée : Harrison Hot Springs Resort – Lakeside Cafe

Dimanche 26 octobre – Plénière principale, jour 3

Ouverture – 9 h

Débat sur les résolutions et recommandations

Levée du Conseil : vers midi



INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne. Pour vous inscrire, cliquer sur ce lien :

<https://register1.unifor.org>. La date limite pour les inscriptions est le 3 octobre 2025.

L'information relative à l'inscription a été envoyée par courriel à la présidente ou au président de votre section locale. Si vous avez besoin que l'on vous envoie de nouveau les renseignements concernant l'inscription en ligne, écrivez à regISTRATION@unifor.org.

L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée à la présidente ou au président dans un courriel distinct. En tant que chef de la délégation, il incombe à la présidente ou au président (ou à leur remplaçante ou remplaçant désigné) d'inscrire toutes et tous les membres de la délégation de leur section locale.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

- Réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales de la Colombie-Britannique, le jeudi 23 octobre 2025
- Conseil régional de la Colombie-Britannique, le vendredi 24 octobre 2025

Pour s'inscrire à plus d'un événement, il faut fermer la session, en ouvrir une nouvelle et sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.

Les sections locales sont vivement encouragées à inscrire une délégation complète incluant des déléguées et délégués, ainsi que des déléguées et délégués spéciaux représentant les différents groupes en quête d'équité, des observatrices et/ou observateurs.

Inscription au caucus d'un groupe en quête d'équité

Une fois votre délégation inscrite au moyen d'une adresse courriel unique, les participantes et participants recevront un courriel afin de s'auto-identifier et de s'inscrire aux réunions du caucus sur l'équité. Si une participante ou un participant ne reçoit pas ce courriel, écrivez à teri.roland@unifor.org

Remarques importantes

Chaque membre du comité exécutif actuel du Conseil régional de la Colombie-Britannique doit être inscrit en tant que déléguée ou délégué de sa section locale. Les membres de la Colombie-Britannique qui souhaitent présenter leur candidature pour faire partie du comité exécutif du Conseil ou de l'un des comités permanents (santé, sécurité et environnement; Programme d'aide aux employés et à la famille; action politique) doivent eux aussi être inscrits comme déléguées et délégués de leurs sections locales.

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature pour occuper un poste au sein d'un comité permanent sur l'équité peuvent être inscrites comme déléguées ou comme déléguées spéciales de leur section locale. Cela ne concerne que les femmes, les travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, les membres LGBTQ, les travailleuses et travailleurs ayant une incapacité et les jeunes travailleuses et travailleurs (35 ans ou moins).

Si vous avez besoin de modifier l'inscription de votre section locale ou si vous éprouvez des difficultés à vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à teri.roland@unifor.org.

Réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales de la Colombie-Britannique

La réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional de la Colombie-Britannique se déroulera le jeudi 23 octobre 2025, à compter de 9 h.

Les rapports des sections locales doivent être rédigés d'après le modèle fourni et envoyés à teri.roland@unifor.org en format MS Word

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec Teri Roland, au 780 803-2912.

La date limite pour transmettre votre rapport est le 26 septembre 2025.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS ET ÉLECTIONS

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et droit de vote au Conseil. Le nombre de déléguées et délégués auquel chaque section locale a droit est déterminé en fonction du nombre de ses membres, comme suit :

- sections locales de 1 à 250 membres = 1 déléguée ou délégué
- sections locales de 251 à 500 membres = 2 déléguées ou délégués
- sections locales de 501 à 750 membres = 3 déléguées ou délégués
- sections locales de 751 à 1 000 membres = 4 déléguées ou délégués
- sections locales de 1 001 à 1 250 membres = 5 déléguées ou délégués.

Chaque tranche de 250 membres additionnelle donne droit une déléguée ou un délégué de plus.

Pour obtenir plus d'information, notamment sur les sections locales fusionnées, veuillez consulter les règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique.

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au Conseil. Cette catégorie peut inclure des membres du comité exécutif et des comités permanents, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, jeunes travailleuses et travailleurs, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, femmes ou communauté LGBTQ).

Les observatrices et observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote au Conseil et peuvent être des membres qui ne remplissent pas les conditions requises pour être sélectionnés comme déléguées spéciales ou délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observatrices et/ou observateurs.

ÉLECTIONS

Conformément aux règlements du Conseil, après un congrès statutaire, le Conseil régional de la Colombie-Britannique doit tenir des élections pour pourvoir les postes vacants pour le prochain mandat de trois ans. Les postes à pourvoir sont les suivants :

- Président ou présidente (1)
- Vice-président ou vice-présidente (1)
- Secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier (1)
- Membre ordinaire (4)
- Comité permanent sur le Programme d'aide aux employés et à la famille (3 membres)
- Comité permanent d'action politique (3 membres)
- Comité permanent sur la santé, la sécurité et l'environnement (3 membres)

Comités permanents sur l'équité :

- Comité permanent sur la condition féminine (3 membres)
- Comité permanent des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur (3 membres)
- Comité permanent des membres LGBTQ (3 membres)
- Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité (3 membres)
- Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs (3 membres)

REMARQUE : Les postes au sein du comité permanent sur l'équité sont pourvus par élection par les pairs lors de la réunion de leur caucus. En vous inscrivant, vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil pour connaître les dates et les heures des réunions des différents caucus. Les élections auront lieu en séance plénière, le samedi 25 octobre.

Les inscriptions et les changements au statut de délégué seront fermés une heure avant le vote.

Les mises en candidature officielles pour le comité exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique et les comités permanents auront lieu pendant le Conseil. Conformément à nos règlements (article 5, Élections) :

... un délégué proposant un autre délégué peut faire une brève déclaration, et tous les membres candidats doivent avoir l'occasion de s'adresser aux membres délégués.

Remarque : Les candidates et les candidats doivent s'assurer d'avoir le soutien de la présidente ou du président de leur section locale avant d'accepter d'être mis en candidature. Les sections locales des membres du comité exécutif et des comités permanents du Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent s'engager à apporter un soutien financier pour la durée du mandat, y compris les frais de déplacement pour leur participation au Conseil régional de la Colombie-Britannique en tant que membre de leur délégation.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Les résolutions qui seront étudiées par le Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être reçues au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Conseil.

Cette année, la date limite pour la réception des résolutions est le 9 octobre. Les déléguées et délégués ont le droit de siéger au comité des résolutions. Si vous désirez soumettre votre candidature pour faire partie du comité des résolutions, veuillez envoyer un courriel à teri.Roland@unifor.org.

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

L'article 9 des [règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique](#), intitulé Modifications, stipule ce qui suit :

« Les règlements du Conseil régional peuvent être modifiés par un vote majoritaire des deux tiers pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, à condition que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à modifier les règlements. »

Conformément à l'article 9, les résolutions relatives à une modification des règlements doivent être soumises au plus tard le 22 septembre 2025. Les sections locales seront ensuite avisées au plus tard le 24 septembre 2025.

Les résolutions peuvent être communiquées par courriel à teri.roland@unifor.org.

Veuillez consulter le modèle de résolution inclus dans cette trousse pour obtenir une explication claire sur la manière de rédiger vos résolutions.

CONFÉRENCE BIENNALE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE POUR LA RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Prenez note qu'une lettre de convocation distincte sera envoyée concernant la Conférence biennale du Programme d'aide aux employés et à la famille pour la région de la Colombie-Britannique, qui aura lieu le 22 octobre 2025 au Harrison Hot Springs Resort. Les renseignements concernant l'inscription à la conférence seront communiqués avec la lettre de convocation.

HÉBERGEMENT, ACCESSIBILITÉ ET SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Harrison Hot Springs Resort

Le Conseil se déroulera exclusivement au Harrison Hot Springs Resort (100 Esplanade Avenue). Tous les repas sont inclus dans les frais d'hébergement afin de garantir un service ponctuel à l'ensemble des déléguées et délégués.

Les repas compris dans les frais d'hébergement sont indiqués plus bas dans un tableau. Tous les repas qui ne sont pas compris dans ce tableau ne sont pas inclus dans le coût de l'hébergement.

Les 23, 24 et 25 octobre (les prix comprennent les repas figurant dans le tableau ci-dessous)

23 octobre		Dîner	Souper
24 octobre	Déjeuner	Dîner	Souper
25 octobre	Déjeuner	Dîner	Souper
26 octobre	Déjeuner	Repas à emporter	

** Les coupons-repas doivent être remis en entrant dans la salle à manger (Forum Ballroom).

Le tarif global d'une journée comprend : une nuit d'hébergement, les frais de séjour, un déjeuner, un dîner, un souper, le stationnement libre-service et les taxes applicables.

*** Pour les dates en dehors de la période officielle du Conseil (du 23 au 25 octobre), l'hébergement et les services ne sont pas inclus dans les tarifs énumérés ci-dessous. Prenez note que les repas ne seront pas fournis lors de ces journées supplémentaires.**

Tour Est, 239 \$

Tour Ouest, 229 \$

Aile Ouest, 229 \$

Des frais de séjour de 25 \$ par nuit et les taxes applicables seront appliqués sur le prix de chaque chambre. Prenez note que les seuls repas compris dans les forfaits sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

Les tarifs des chambres par nuitée sont nets et sans commission; ils sont indiqués en dollars canadiens et assujettis à la taxe municipale et de district régional (MRDT) de 3 %, à la taxe de vente provinciale (TVP) de 8 % et à la taxe sur les produits et services (TPS) de 5 %. (Les taxes sont susceptibles d'être modifiées par le gouvernement.)

La date limite pour la réservation des chambres est le **22 septembre 2025**. Merci d'utiliser le lien suivant :

[**LIEN POUR LA RÉSERVATION DES CHAMBRES**](#)

Accessibilité

Unifor est déterminé à éliminer les obstacles qui empêchent nos membres de participer de façon égale aux activités de leur syndicat, et à prendre toutes les mesures raisonnables pour trouver des solutions à toutes les demandes justifiées par les droits de la personne qui nécessiteront des mesures d'adaptation. Envoyez vos demandes d'accessibilité à teri.roland@unifor.org.

Inscriptions au service de garde d'enfants

Un service de garde d'enfants sera offert pendant les activités du Conseil régional de la Colombie-Britannique. La trousse de convocation au Conseil contient un formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. Le formulaire dûment rempli doit être retourné au plus tard le **26 septembre 2025**.

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants que vous trouverez dans cette trousse et le retourner par courriel à Laurie Wright, à l'adresse fecchildcare@unifor.org.

******Les demandes d'inscription au service de garde reçues après la date limite seront examinées en fonction du nombre de demandes.***

NAVETTES

Un service de navette sera offert aux déléguées et délégués ayant besoin d'un transport pour se rendre à Harrison. Veuillez vous inscrire [ici](#) à ce service. Pour le trajet du retour, les navettes partiront à 13 h le 26 octobre.

DATES LIMITES IMPORTANTES

Voici les dates limites à retenir pour le prochain Conseil régional de la Colombie-Britannique :

- Réservation des chambres : 22 septembre 2025
- Date limite pour les modifications aux règlements : 22 septembre 2025
- Rapports pour la réunion des dirigeantes et dirigeants : 29 septembre 2025
- Inscriptions au Conseil : 3 octobre 2025
- Date limite pour les résolutions générales : 9 octobre 2025

Les renseignements concernant la trousse de convocation, les règlements du Conseil et les mises à jour seront affichés sur la page Événements du Conseil régional de la Colombie-Britannique 2025, sur le site Web d'Unifor.

